Image not found or type unknown

Maladie professionnelle et salaire

Par **sohan**, le **09/12/2008** à **15:47**

bonjour,
mon mari va bientot subir une operation (rupture du tendon à l'épaule) qui sera suivi d'un arret de travail d'au moins 6 mois et cette pathologie sera peut etre reconnu comme maladie professionnelle. nous nous posons beaucoup de questions:
-combien va-t-il toucher pendant l'arret de travail?
-et quelle sera la remunération si sa pathologie est reconnue maladie professionnelle? (par rapport à son salaire actuel)
merci par avance pour vos réponses, nous sommes inquiets.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés